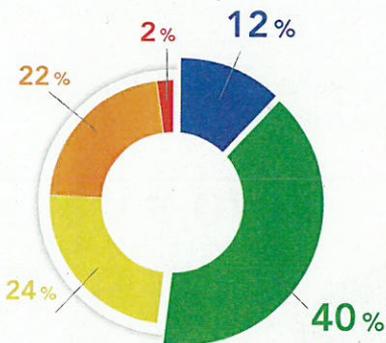
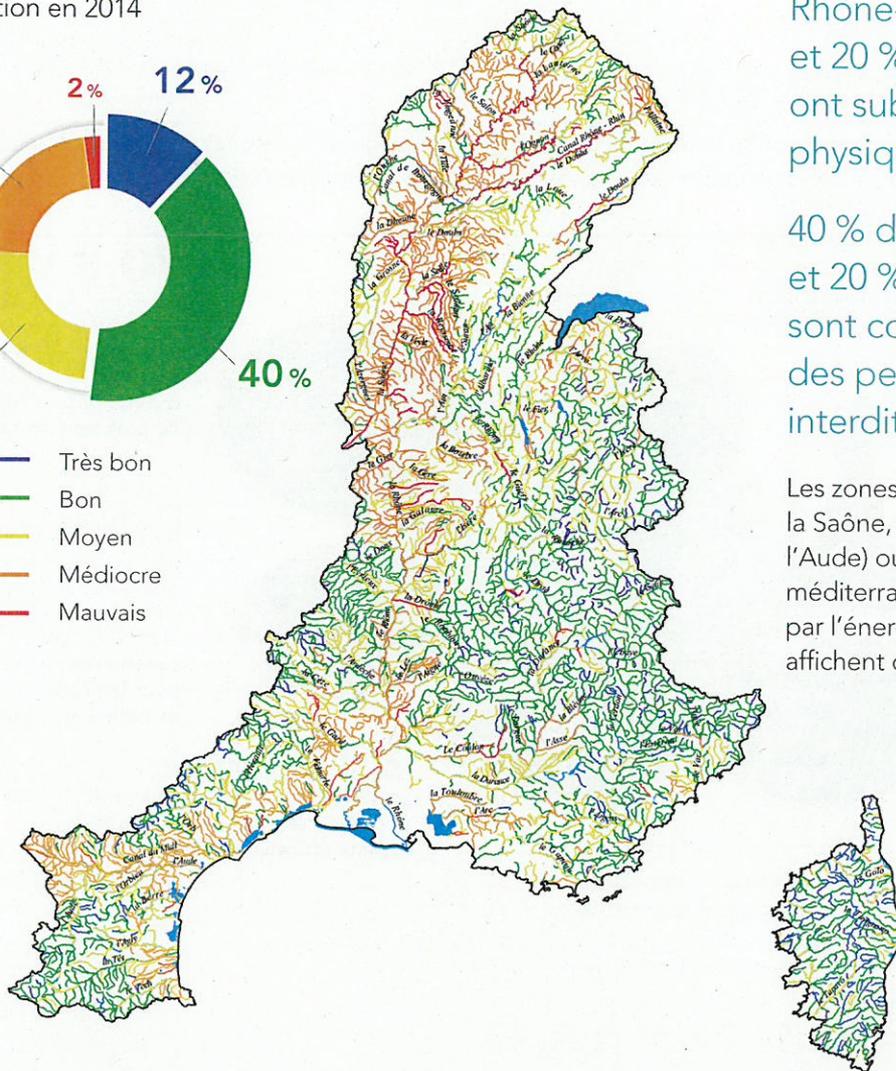


# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2014



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse ont subi des altérations physiques.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Téléchargez les applis de l'agence de l'eau

➔

**NOUVEAU**

Appli qualité Méditerranée

Appli qualité rivière

Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux nouvelles applications mobiles de l'agence de l'eau.

## Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

## Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS L'EAU!**

[www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)  
le 1<sup>er</sup> site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2015

### 530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

**14,7 % (77,7 M€)**

payés par les collectivités  
comme redevance de prélèvement  
sur la ressource en eau

**70,8 % (375,2 M€)**

payés par les ménages  
et assimilés (administrations,  
entreprises de service, artisans  
et petites industries)  
comme redevance  
de pollution domestique

**10,6 % (56,2 M€)**

payés par les industriels  
et les activités économiques  
comme redevance  
de pollution  
et de prélèvement  
sur la ressource en eau



**0,8 % (4 M€)**

payés par les irrigants  
et les éleveurs  
comme redevance de  
pollution et de prélèvement  
sur la ressource en eau

**0,5 % (2,6 M€)**

payés par les pêcheurs,  
propriétaires de canaux,  
d'ouvrages de stockage  
et d'obstacles  
comme redevance  
pour la protection  
du milieu aquatique

**2,7 % (14,3 M€)**

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires  
et répercutés sur le prix des produits  
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

**14,56 % (77,9 M€)**

aux collectivités pour la restauration et  
la protection des milieux aquatiques :  
zones humides et renaturation, continuité  
écologique des cours d'eau

**50,71 % (271,4 M€)**

aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour l'épuration des eaux usées  
urbaines et rurales

**18,50 % (99 M€)**

aux collectivités  
(bénéficiant au prix de l'eau)  
pour la restauration et la protection  
de la ressource en eau potable :  
protection des captages d'eau,  
lutte contre les pollutions diffuses,  
gestion de la ressource

**4,41 % (23,6 M€)**

aux collectivités, aux associations,  
aux organismes consulaires...  
pour l'animation des politiques  
de l'eau : études, connaissances,  
réseaux de surveillance des eaux,  
éducation, information

**5,47 % (29,3 M€)**

aux acteurs économiques non agricoles  
pour la dépollution industrielle

**0,75 % (4 M€)**

à la solidarité internationale :  
accès à l'eau ou à l'assainissement  
pour les populations démunies

**5,61 % (30 M€)**

aux exploitants agricoles  
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).